

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-05

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**MAITRISE D'OEUVRE
RD 115 – PARCOURS CYCLABLE ET EQUESTRE ENTRE
MONTAUBAN ET MONTRICOUX
DEVOLUTION DU MARCHE**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché concernant les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation d'un parcours cyclable et équestre entre Montauban et Montricoux, ainsi que la constitution des dossiers administratifs nécessaires (étude d'impact, dossier d'enquête publique, dossier loi sur l'eau, plan d'emprise foncière...).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 mai 2011 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : valeur technique déterminée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique 50 %, prix des prestations 40 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - . le marché de maîtrise d'œuvre de la RD 115 avec l'entreprise et pour le montant suivants :

Maîtrise d'œuvre – RD 115 – Parcours Cyclable et équestre entre MONTAUBAN et MONTRICOUX

Montant : 112 650,00 € HT

Délai d'exécution : 40 semaines

Attributaire : Société EGIS Sud-Ouest mandataire du groupement EGIS Sud-Ouest/ TASSERA (31)

- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,